

L'éducation coute cher ? Essayez l'ignorance !

Cette pétition sera remise à la ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le jeudi 5 mars 2015

Nous tenons par notre signature à protester contre les restrictions budgétaires imposées aux universités. Soumises au régime désastreux de l'autonomie, celles-ci sont dans le rouge de 200 millions d'euros.

Pour 2015, **5,8 millions d'euros** font défaut à l'université Paris-Sud qui comme l'ensemble des universités, est victime des coupes drastiques imposées par le gouvernement.

Pour combler le trou, l'ensemble des postes d'enseignants-chercheurs non permanents (ATER) ont été supprimés, alors que ces postes assurent près de 15% des enseignements de cette université, et des postes BIATSS et EC permanents sont gelés. Ce budget insuffisant se traduit déjà par des formations supprimées, dans un contexte où les effectifs en cours sont trop importants.

Par ailleurs, la suppression de ces postes représente des dizaines d'emplois sacrifiés dans un contexte de chômage massif, alors que le seul choix acceptable serait une campagne conséquente de recrutement sur des postes statutaires.

Et si rien n'est fait, quelle sera la suite ? Augmentation des frais d'inscription pour les étudiants ? Sélection des étudiants dès l'entrée en première année ? Licenciements de personnel...?

Rien ne peut justifier un tel choix. Quand le gouvernement fait le choix de ne pas accorder un budget suffisant à nos universités, il s'appête comme chaque année à distribuer des milliards aux entreprises privées au nom du Crédit Impôt Recherche (6 milliards en 2014).

Oui, les moyens sont présents ! Et il est inadmissible que ces subventions finissent dans les poches de grands groupes privés riches à milliards, tandis que l'austérité est imposée aux services publics tels que l'université Paris Sud.

C'est pourquoi nous exigeons, par un engagement écrit et signé du gouvernement :

- Une rallonge budgétaire de 5,8 millions d'euros pour l'université Paris-Sud,
- La garantie que le président de l'université utilise cet argent pour rétablir l'ensemble des postes et des formations supprimées,
- La garantie que le président de l'université gèle les frais d'inscription et garantisse l'absence de sélection à l'entrée à l'université
- Une augmentation des postes statutaires,
- Un plan national de refinancement des universités.

NOM	PRENOM	ETUDIANT/PERSONNEL	PROFESSION	SIGNATURE
BITTOUN	Jacques	PARIS SUD OUI	Professeur (Président)	

NOM	PRENOM	ETUDIANT/PERSONNEL	PROFESSION	SIGNATURE
-----	--------	--------------------	------------	-----------

A retourner à l'adresse suivante : U-PSUD en Lutte, Bât 362, Université Paris Sud, 91405 Orsay

PARIS SUD

A retourner à l'adresse suivante : U-PSUD en Lutte, Bât 362, Université Paris
Sud, 91405 Orsay